

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 65

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Achat de prestations auprès de la société Rainbow Pro Cycling, propriétaire de l'équipe cycliste "Delko Marseille Provence KTM", pour la saison sportive 2018.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

Eu égard à la place particulière qu'occupe le sport dans les Bouches-du-Rhône, le Département souhaite fonder une partie de sa communication institutionnelle en s'appuyant sur des équipes sportives de haut-niveau pour la saison 2018.

Le cyclisme a, dans ce cadre, l'avantage d'offrir des compétitions de haut de niveau tout en étant un spectacle populaire et gratuit de janvier à décembre sur l'ensemble des continents et permet donc une visibilité 12 mois sur 12.

Afin de promouvoir l'image de notre territoire « Provence », celle de notre collectivité ainsi que ses actions dans le domaine sportif, nous avons initié en 2015 l'achat d'espaces auprès du « Team Delko Marseille Provence KTM » structure sportive professionnelle ayant une forte identité départementale et une visibilité importante dans les médias. Durant les années 2016 et 2017, nous avons continué le financement de ces achats.

Cette structure évolue dans la catégorie professionnelle « Pro Continentale UCI ». Elle est aujourd'hui dans le département, la seule équipe à ce niveau.

Cette jeune entité a pris naissance dans un club de notre département, le Vélo Club La Pomme. L'équipe Elite de cette dernière, en se professionnalisant, s'est émancipée progressivement pour devenir totalement autonome dans sa gestion.

Le Team « Delko Marseille Provence KTM » a participé au cours de l'année 2017 à des courses prestigieuses comme le Paris-Nice. Pour la prochaine saison sportive, l'équipe a des ambitions plus affirmées et souhaite participer aux plus grandes courses cyclistes du calendrier, notamment le Tour d'Espagne et le Tour de France.

C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING, propriétaire de l'équipe « Team Delko Marseille Provence KTM », dans le cadre d'un contrat permettant la promotion de notre territoire. Ce contrat sera passé à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018 et couvrira la saison cycliste 2018.

PROPOSITIONS

Il est proposé de conclure avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING pour un montant prévisionnel maximum de **400 000 € TTC** l'accord suivant :

- Achat de prestations diverses dont les modalités seront définies par le cahier des charges du marché.

Il est proposé de mettre en place un marché négocié sans mise en concurrence préalable suivant l'article 30 I 3° c du décret 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics, avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING en raison des droits d'exclusivité détenus par cette société.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par la SAS RAINBOW PRO CYCLING pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires pour l'année 2018 ainsi que par le niveau sportif de son équipe.

CONCLUSION

En cas d'approbation de votre part sur cet achat d'espaces publicitaires, promotionnels, j'ai l'honneur de vous informer du lancement d'une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable suivant l'article 30 I 3°c du décret 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison des droits d'exclusivité détenus par la SAS « RAINBOW PRO CYCLING ».

La dépense, s'élevant au maximum à 400.000 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-joint.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL